The English code of conduct can be found following the French code of conduct

CSBQ-QCBS Code de Conduite: 11e Colloque Annuel

Introduction

Ce code de conduite s'inspire de, et est essentiellement adapté du code de conduite 2020 développé par la Société Canadienne d'Écologie et Évolution (SCEE). Nous voudrions ainsi remercier le Dr. Stephen Heard, président de la SCEE-CSEE, de nous avoir accordé l'autorisation d'utiliser leur code de conduite comme modèle pour le nôtre.

Ce code de conduite reflète les valeurs d'EDI du CSBQ-QCBS et s'applique à toutes les activités organisées dans le cadre du colloque annuel 2020, qui aura lieu virtuellement en raison de la situation actuelle avec la pandémie de COVID-19.

Le CSBQ, les membres organisateurs, modérateurs et évaluateurs sont engagés à maintenir un environnement sûr, équitable, diversifié, inclusif et respectueux afin de promouvoir une discussion ouverte entre les participants du colloque annuel du CSBQ-QCBS 2020. En acceptant ce code de conduite, toutes les personnes qui participent au colloque s'engagent à maintenir un échange scientifique productif, ouvert et sécuritaire, pour le bénéfice de chaque personne présente.

En participant à cet événement, vous vous engagez à respecter ce code de conduite. Ce code s'applique à tout le monde, y compris, mais sans s'y limiter: à chaque personne qui assiste au colloque ou qui présente ses travaux, aux membres exposant des œuvres, des essais ou des photos, aux volontaires, aux membres de l'organisation, fournisseurs de services, sponsors, ainsi qu'aux personnes invitées, etc.

Au CSBQ, et notamment lors du colloque annuel 2020, nous nous efforçons de créer un environnement où les personnes victimes d'un comportement inacceptable peuvent se sentir en sécurité en signalant de tels incidents. Si vous êtes visé.es par un quelconque comportement inacceptable ou êtes témoin d'un tel comportement, nous vous encourageons à déposer une plainte.

Le code est disponible en Français et en Anglais. Si vous remarquez un quelconque conflit dans les informations transmises dans ces versions, merci d'en informer le panel étudiant sur l'Équité, la Diversité et l'Inclusion (EDI) immédiatement.

Mathilde Tissier, Shannon Meadley Dunphy, Kiyoka Gotanda et Gabrielle Rimok
Panel étudiant sur la diversité, équité et inclusion
11^{e} Colloque annuel du CSBQ-QCBS 2020

Statut d'auteur.e

Toutes les personnes dont le nom figure sur une présentation ou un résumé doivent être d'accord avec toutes les informations contenues dans la présentation. Le non-accord entraînera le retrait de la présentation.

La soumission d'une présentation au colloque annuel 2020 du CSBQ indique l'intention d'au moins une des personnes listées en tant qu'auteur d'assister au colloque. Des annulations répétées ou consécutives de dernière minute peuvent entraîner le refus de futures soumissions.

Photographie et enregistrements

La photographie, la vidéographie ou l'enregistrement audio de présentations*, d'affiches, d'œuvres d'art, d'essais ou de photos sans l'autorisation explicite d'une personne habilitée ne sont pas autorisés.

De plus, considérant la nature virtuelle du colloque cette année, toute utilisation de matériel, d'enregistrements présents sur la plateforme et/ou de liens YouTube associés à des présentations est formellement interdit par qui que ce soit autre que la personne qui a soumis l'élément associé ou ses auteur.es associé.es (à condition d'avoir une permission écrite de la personne qui présente).

**Les présentations incluent, mais ne sont pas limitées à: présentations éclaires, présentations longues, assemblées, panels, etc.*

Comportement attendu

Afin de créer et favoriser un espace sécuritaire et accueillant pour la diversité de toutes les personnes participant au colloque 2020 du CSBQ, nous nous attendons à ce que nos participant.es se comportent de manière appropriée. Les comportements attendus incluent :

- Traiter chaque personne participant au colloque avec gentillesse, respect et considération.
- Communiquer ouvertement et dans le respect des autres et dans la langue de votre choix.
- Ne pas s'engager dans des attaques personnelles.
- Critiquer les idées, pas les gens.
- Alerter les organisateurs du colloque ou autre membre du personnel si vous remarquez une situation dangereuse ou une personne en détresse.
- Respecter les règles et politiques de la plateforme virtuelle.

Comportement inacceptable

Nous appliquons une politique zéro du harcèlement* sous quelque forme que ce soit. **Le harcèlement se définit comme une ou des actions systémiques, continues, non désirées et énervantes d'une partie à une autre.*

Le harcèlement comprend, mais ne se limite pas à: des gestes ou discours offensants liés à l'origine ethnique, à la religion, au handicap, à l'état de santé, à l'apparence, au genre, à l'orientation sexuelle, à la situation de famille, au statut de carrière ou au statut social, ainsi qu'à l'intimidation délibérée, le harcèlement criminel, le suivi, la photographie ou l'enregistrement indésirable, l'interruption prolongée des présentations et des événements, l'attention indésirable ou le contact physique non

voulu. Cela comprend le harcèlement sexuel qu'il soit traduit par une attention verbale, écrite ou physique importune (y compris des actions conçues pour intimider ou contraindre), telles que des contacts physiques indésirables et inutiles, des commentaires, suggestions ou questions indésirables concernant l'activité sexuelle et l'utilisation de mots dégradants, d'images ou de sons pour décrire une personne.

Considérant la nature virtuelle du colloque cette année, les contacts physiques dans la description ci-haut du harcèlement ne sont pas applicables. Toutefois, il s'agit dans tous les cas d'une forme reconnue de harcèlement qui ne sera pas tolérée lorsque les activités "en personne" reprendront. Concernant la conférence virtuelle, il est interdit de suivre à répétition, bloquer ou coller virtuellement une personne contre sa volonté.

Les personnes sommées d'arrêter un quelconque comportement de harcèlement devraient se conformer immédiatement.

Voici d'autres exemples de comportements inacceptables:

- Abus physique ou verbal de tout participant.
- S'engager dans la discrimination contre des personnes ou des groupes.
 - Cela inclut le manque de respect délibéré au regard de l'utilisation du pronom choisi par une personne participant au colloque ainsi que de son identité de genre
- Utilisation d'images sexuelles ou discriminatoires dans les espaces publics ou dans les présentations.
- Comportement d'intimidation.
- Représailles pour avoir signalé un comportement inacceptable.
- Préconiser ou encourager l'un des comportements mentionnés ci-dessus.

Un comportement inacceptable expliqué comme une tentative d'humour ou déguisé en humour constitue toujours un comportement inacceptable tel que défini ci-dessus.

La déficience liée à l'alcool, au cannabis ou à des substances illégales n'est pas une excuse pour un comportement inacceptable.

Menace immédiate et grave pour la sécurité publique

Toute personne qui est témoin d'un comportement posant une menace immédiate pour la sécurité personnelle ou publique doit contacter les services de police locaux (en composant le 911) et en avertir immédiatement les organisateurs du colloque 2020 du CSBQ.

Porter plainte pour comportement inacceptable

Si vous faites l'objet d'un comportement inacceptable ou que vous avez été témoin d'un tel comportement, veuillez en informer **immédiatement** un organisateur ou l'un des membres ou l'un des membres du comité EDI du colloque 2020 du CSBQ. Les noms des membres du comité EDI sont listés à la fin de l'introduction du Code.

Les plaintes ne doivent pas être déposées via les réseaux sociaux. Il s'agit de garantir la confidentialité et l'équité du processus de plainte, et de s'assurer que les plaintes soient reçues de manière opportune.

La notification peut être effectuée sur place ou en envoyant un courriel décrivant votre préoccupation à l'un des membres du panel étudiant sur la diversité, équité et inclusion, disponible ici: https://qcbs.ca/fr/comite-dorganisation-du-colloque/ ainsi qu'à ce courriel: info@qcbs.ca

Indépendamment du fait qu'une notification soit faite, vous êtes encouragé.es à documenter l'incident par écrit et dans les moindres détails dès que possible en cas de plainte.

Réponse aux plaintes

Toutes les plaintes demeureront confidentielles dans la mesure du possible. Les noms des plaignants ne seront pas communiqués au comité directeur du CSBQ lors de la détermination des conséquences de la plainte.

Vous pouvez déposer une plainte anonyme. Le CSBQ conservera les plaintes anonymes, cependant, il ne sera pas possible de donner suite à une seule plainte anonyme sans autre corroboration.

Toutes les plaintes seront documentées, que des mesures disciplinaires soient prises ou non.

Toutes les plaintes seront évaluées et le processus comprend : la collecte de détails et d'informations auprès de la personne déposant la plainte, de la cible (s'il s'agit de personnes différentes) et des témoins. La personne déposant la plainte ou la cible ne devront pas discuter de l'incident avec la partie fautive.

Les résultats des évaluations ne seront pas rendus publics, mais les personnes qui déposent des plaintes peuvent demander à être informées du résultat.

L'évaluation des plaintes sera sous la responsabilité d'une personne ou du comité EDI, nommé par le comité directeur du CSBQ avant le colloque.

En plus de toutes les mesures prises lors du 11e colloque annuel du CSBQ (2020), toute personne violant ce code de conduite recevra une documentation écrite des actions prises suite à la plainte. Cette documentation peut également être transmise à l'employeur, à l'institution d'origine ou à l'agence du contrevenant.

Le comité du CSBQ devra être responsable de la mise en œuvre de toutes les réponses et sanctions pouvant être décidées à la suite d'une plainte.

Conséquences

Le CSBQ se réserve le droit de retirer l'accès d'un individu au 11e colloque annuel du CSBQ (2020) sans avertissement ni remboursement, d'interdire sa participation aux futures réunions ou activités, d'annuler son adhésion au centre et de notifier l'employeur d'un individu pour non-respect de ce code de conduite.

Les demandes de recours contre les sanctions imposées à la suite du présent code de conduite peuvent être présentées après la conclusion de la réunion au directeur du CSBQ, qui nommera un comité d'appel.

CSBQ-QCBS Code of Conduct: 11th Annual Symposium (2020)

Introduction

This code of conduct is inspired by, and largely founded on, the Canadian Society for Ecology and Evolution (CSEE)'s 2020 code of conduct. As such, we would like to thank Dr. Stephen Heard, president of the CSEE for his permission in the use of the CSEE-SCEE 2020 code of conduct as the model for our own.

This code of conduct reflects the QCBS EDI values and applies to all activities related to the 2020 CSBQ-QCBS Annual Symposium, held virtually this year in light of the novel Coronavirus pandemic.

The QCBS, in addition to all of its organizers, moderators, and evaluators for the 2020 Annual Symposium, are committed to ensuring and maintaining a safe, equitable, diverse, inclusive, and respectful environment that will promote open discussion among participants. By agreeing to this code of conduct, all participants commit to ensuring a safe, open, and productive exchange of scientific ideas, to the benefit of all attendees.

By attending the symposium this year, you agree to abide by the code of conduct. This code applies to all participants including, but not limited to: attendees, speakers, volunteers, exhibitors, staff members, service providers, organizers, moderators, evaluators, sponsors, guests, etc.

At the QCBS, including during the 2020 symposium, we strive to create an environment where individuals victimized by unacceptable behaviour feel safe reporting these incidents. If you are the subject of unacceptable behaviour or are a witness of such, we encourage you to file a complaint.

The Code is available in both French and English. If there are any conflicts in wording between the two versions, please notify the Student Panel on Equity, Diversity and Inclusion (EDI) immediately.

Mathilde Tissier, Shannon Meadley Dunphy, Kiyoko Gotanda, and Gabrielle Rimok
Student Panel on Equity, Diversity and Inclusion
11th Annual QCBS Symposium (2020)

Authorship

All authors listed on a presentation or abstract must acknowledge and agree with the information contained in the presentation. Failure to do so will result in the withdrawal of the presentation.

Submission of a presentation to the 2020 Annual Symposium indicates that at least one of the authors listed attend the symposium. Repeated or consecutive last-minute cancellations may result in the denial of future submissions.

Photography and Recording

Any photography, videography or audio recording of presentations*, posters, art, and essays without the explicit permission of a given party is forbidden. In addition, given the virtual nature of the symposium this year, any use of available recordings and/or youtube links of presentations placed on the platform is prohibited by anyone other than the presenter and/or associated authors (with the written permission of the presenter).

**Presentations include, but are not limited to: speed talks, long presentations, assemblies, panels, etc.*

Expected Behaviour

To ensure the creation and fostering of a safe, welcoming space for the diversity of all attendees at the 2020 QCBS-CSBQ Annual Symposium, it is expected of all attendees to behave appropriately. Expected behaviour includes:

- Treating all other participants with kindness, respect, and consideration

- Communicating openly and with respect for others, and in the language of your choice
- Not engaging in personal attacks
- Critiquing ideas, not people
- Alerting the symposium organizers or other personnel if you notice a dangerous situation or someone in distress
- Respecting the rules and policies of the online platform

Unacceptable Behaviour

There is a zero tolerance policy of harassment* of any form.
**Harassment is defined as systematic, continued, unwanted, and annoying actions of one party to another.*

Harassment includes, but is not limited to: offensive gestures or speech related to ethnicity, religion, disability, health condition, appearance, gender, sexual orientation, family status, career status, or social status, as well as deliberate intimidation, stalking, following, unwanted photography, videography or recording, sustained disruption of presentations and events, unwelcome attention or physical contact. This includes sexual harassment, which is unwelcome verbal or written attention (including actions designed to intimidate or coerce), such as unwanted and unnecessary touching or other physical contact, unwanted comments, suggestions, or questions regarding sexual activity, and using degrading words, images, or sounds to describe a person.

Given the virtual nature of the symposium this year, physical contact in the latter description of harassment is not applicable, however, it is still a recognized form of harassment and will not be tolerated once in-person activities resume. Concerning the virtual symposium this year, however, it is prohibited to repeatedly follow, block, or virtually stalk a person against their will.

Participants asked to stop with harassing behaviour are expected to comply immediately. Failure to do so will result in their removal from the symposium and all related activities.

Other examples of unacceptable behaviour include:

- Physical or verbal abuse of any participant
- Engaging in discrimination against persons or groups
 - This includes the purposeful disrespect for the use of a participants' preferred pronoun or of their gender identity
- Use of sexual or discriminatory images in virtual public spaces or in presentations
- Bullying behaviour
- Retaliation for the reporting of unacceptable behaviour
- Advocating for or encouraging any of the above-mentioned behaviours

Unacceptable behaviour explained as attempted humour or disguised as humour still constitutes unacceptable behaviour as defined above.

Impairment due to alcohol, cannabis, or illegal substances is not an excuse for unacceptable behaviour.

Immediate serious threat to public safety

Anyone experiencing or witnessing behaviour that is an immediate threat to personal or public safety, however applicable virtually, should contact local law enforcement by dialing 911, and immediately notify any of the QCBS 2020 organizers.

Filing a Complaint About Unacceptable Behaviour

If you are the subject of unacceptable behaviour, or are a witness of such behaviour, please notify a QCBS organizer or one of the EDI Committee members **immediately**. The names of the committee members are listed in the introduction of the Code.

Complaints should not be made via social media. This is to ensure the confidentiality and fairness of the complaints process, and that complaints are received in a timely manner.

Additionally, notification may be done either at the event itself, or by emailing your concern to any of the members of the student panel on EDI, found at the following link:

https://qcbs.ca/fr/comite-dorganisation-du-colloque/, in addition to the following email address: info@qcbs.ca

Regardless of whether a notification is made, you are encouraged to document the incident in writing and in as much detail as possible in the event that a complaint must be made.

Response to Complaints

All complaints will be kept confidential to the extent possible. Names of complainants will not be shared with the boards of directors of the QCBS when determining the consequences of a complaint.

An anonymous complaint can be submitted. The QCBS will retain these anonymous complaints, however, it is not possible to take action on a single anonymous complaint without further corroboration.

All complaints are documented, regardless of whether any disciplinary action is effected.

All complaints will be assessed and the process includes: gathering details and information from the complainant, the target (if not the complainant), and witnesses. The complainant or target are not expected to discuss the incident with the offender(s).

Outcomes of these assessments are not made public, however, those filing the complaint may request to be notified of the outcome.

Complaint assessments shall be the responsibility of a person or the appointed EDI committee determined by the board of directors before the symposium.

In addition to any actions taken at the 11th Annual QCBS Symposium (2020), anyone violating this code of conduct will receive written documentation of actions taken in response to a complaint. This documentation may also be forwarded to the employer, home institution, or agency of the violator.

The QCBS board of directors shall be responsible for implementing all responses and sanctions that may be decided following the filing of a complaint.

Consequences

The QCBS reserves the right to remove an individual from the 11th Annual QCBS Symposium (2020) without warning or refund, prohibit attendance at future meetings or activities, rescind membership, and notify an individual's employer, home institution, or agency for failing to abide by this Code of Conduct.

Any requests to appeal sanctions imposed consequent to this Code of Conduct may be made after the conclusion of the symposium to the appropriate QCBS director, who will appoint an appeals committee.